**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

En session ordinaire

L**e lundi 16 Octobre 2018 à 19 heures**,

En Mairie de Bullainville

ORDRE DU JOUR

* Prévisions Travaux d’investissement 2019
* Demande de Subventions Fonds de Péréquation
* Compétence de l’Eau par la ComCom
* Rapport d’Activité s de la ComCom le 29.10.18 18h
* 11 Novembre : Cérémonie Religieuse à 9h30 défilé 10h
* Fédébon
* Téléthon avec Sancheville
* Arbre de Noël (12 enfants recensés)
* Questions diverses

Le compte rendu de la séance du 17 Septembre 2018 est approuvé́ à l’unanimité́

M. le Maire demande l’autorisation d’ajouter la question suivante à l’ordre du jour :

* Approbation du Document Unique
* Accord unanime de l’assemblée

 En mairie le 15 Octobre 2018

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal de la commune de BULLAINVILLE s’est réuni le lundi 22 Octobre 2018, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Jack DAZARD, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mr Dominique BOISSIERE, Mr Jacky BRAY, Mr Arnaud BRULE, Mr Ludovic BOULLAY, Madame Aurélie POISSON, Mr Alain SOURIOU, Mme Isabelle PIACENTINO, Madame Valérie DAZARD

Secrétaire de séance : Mme Aurélie POISSON Date de la convocation : 15 Octobre 2018

Etaient absents excusés : Mr Jackie PHILIPON, Mr Sylvain GIAU CORMIER

* **APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Exposé de Monsieur Jack DAZARD Maire :

Afin de répondre à ces obligations, la commune de BULLAINVILLEa mis en œuvre sa démarche de prévention en établissant son document unique d’évaluation des risques professionnels en collaboration avec les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d’Eure et Loir. A cet égard, l'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés sur leur poste de travail.

Le document unique d’évaluation des risques professionnels permet d’identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C’est un véritable état des lieux en hygiène et sécurité du travail.

 Sa réalisation permet :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,

- d’instaurer une communication,

- de planifier les actions de prévention en fonction de l’importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,

- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d’une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l’entière responsabilité de l’autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Ce document sera consultable à la Mairie.

Ceci exposé, le conseil est invité à approuver le document unique d’évaluation des risques professionnels.

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l’hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu’à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d’un document relatif à l’évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 Mai 2017 autorisant la présentation au Fonds National de Prévention d’un dossier de subvention pour le projet d’évaluation des risques professionnels,

Vu l’avis du CT/CHSCTn°2018/HS/611 en date du 4 Octobre 2018 sur le document unique d’évaluation des risques professionnels,

Considérant que la mise en place du document unique d’évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales,

Considérant que la démarche de mise en place du document unique d’évaluation des risques professionnels a été réalisée avec les conseils du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d’Eure et Loir,

Considérant que le document unique d’évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** **à l’unanimité :**

* **DECIDE** de valider le document unique d’évaluation des risques professionnels joint

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

* **FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION INVESTISSEMENTS 2018**

Vu le règlement du fonds départemental de péréquation pour l’année 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

* De solliciter une subvention au titre du fonds départemental de péréquation, pour financer les acquisitions et travaux d’investissement, mandatés au cours de l’année 2018, au budget de la commune et du service des eaux.
* **PROPOSITIONS DE TRAVAUX D’INVESTISSEMENT 2019**

Des propositions de travaux ont été évoquées notamment :

* Réfection de la couverture du bâtiment de la Mairie, éventuellement du préau,

Devis demandé auprès de Monsieur Pichot Gault Saint Denis

Proposition de création de sortie d’évacuation en vue d’une pose de VMC dans la salle

polyvalente,

Devis demandé auprès de Mr Pichot du Gault Saint Denis

* Pose d’une porte au niveau de la clôture au Château d’Eau,

Devis demandé auprès de Mr Mothu de Dancy

* **MISE EN ŒUVRE DU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU AUX COMMUNAUTES DE COMMUNE**

La Communauté de Commune du Bonnevalais exercera la compétence « eau » de manière obligatoire, dans son intégralité et sur l’ensemble du périmètre communautaire à compter du 1er janvier 2020 sans qu’une minorité de blocage ne puisse s’y opposer ;

* **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

Les administrés sont invités à se rassembler, à l’église, pour la cérémonie commémorative de l’armistice le dimanche 11 Novembre à 9 heures 30  suivra le défilé à 10h départ de la Mairie.

* **FEDEBON**

Le montant de l’attribution des bons d’achat aux agents de la commune sera décidé au vue de la réponse donnée par Mme COIPEAU de la Chambre de Commerce et de l’Industrie en ce qui concerne Madame CHASSINE.

* **TELETHON AVEC SANCHEVILLE**
* Le jeudi 6 Décembre à 20 heures, dans la salle polyvalente, préparation des jacinthes
* Marché de Sancheville le vendredi 7 Décembre : Vente des Jacinthes
* Samedi 8 Décembre : Salle des Fêtes de Sancheville de 10h à 17h, les membres du Conseil se

relaieront pour assurer la vente avec les bénévoles.

* **ARBRE DE NOEL**

La distribution des jouets aux enfantsde la commune suivi d’un goûter aura lieu le Dimanche 16 Décembre à 15h à la salle polyvalente.

Les administrés y sont cordialement invités.

Des colis seront remis aux personnes qui n’ont pas pu assister pu au repas des anciens.

Des ballotins de chocolats seront offerts à ceux qui y ont assisté.

**INFORMATIONS DIVERSES**

* Le maire informe qu’il manque 1600 m3 d’eau dans la facturation de l’eau. Il propose donc

de rechercher d’éventuelles fuites en coupant l’eau par secteur durant la nuit.

Un avis de coupure d’eau sera mis dans les boîtes aux lettres.

**Séance levée à 20h45**